

**Mesure du bien-être des peuples autochtones :  
Application de l'indicateur du développement humain des  
Nations Unies aux Indiens inscrits au Canada, 1981–2001**

par

Martin Cooke  
Daniel Beavon  
et  
Mindy McHardy

Direction de la recherche stratégique et de l'analyse  
Affaires indiennes et du Nord Canada

Octobre 2004

Les points de vue exprimés dans le présent document sont ceux des auteurs et n'engagent  
nullement Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC).

Publié avec l'autorisation du  
ministre d'Affaires indiennes  
et du Nord Canada,  
Ottawa, 2004

[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)

1-800-567-9604

ATS seulement 1-866-553-0554

QS-7068-000-FF-A1

Catalogue: R2-345/2001F-PDF

ISBN / ISSN: 0-662-77738-7

© Ministre de Travaux publics et  
Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in  
English under the title : **Measuring the Well-Being of Aboriginal People: An  
Application of the United Nations' Human Development  
Index to Registered Indians in Canada, 1981–2001**

## **Résumé**

Nous utilisons une modification de l'indicateur du développement humain (IDH) des Nations Unies pour comparer le niveau d'instruction, le revenu annuel moyen et l'espérance de vie des Indiens inscrits et des autres Canadiens à l'aide des données des recensements de 1981 à 2001. Bien que l'écart de valeur de l'IDH global entre ces deux populations ait quelque peu diminué pendant la période, il y a encore des inégalités considérables. L'écart de revenu annuel moyen réel s'est élargi au cours de la période, et cela a été particulièrement le cas pour les hommes indiens inscrits. Bien que l'écart de valeur de l'IDH entre les hommes et les femmes ait diminué entre 1981 et 2001 dans l'ensemble de la population canadienne, il s'est accru chez les Indiens inscrits, les Indiennes inscrites ayant un niveau d'instruction et une espérance de vie beaucoup plus élevés que les hommes. Les différences au niveau du bien-être entre les personnes vivant dans les réserves et celles qui vivent hors réserve ont diminué légèrement pendant la période, mais il subsistait des écarts considérables en 2001.

## Table des matières

	Page
Résumé	i
Table des matières	ii
Liste des figures	iii
Liste de tableau	iii
1. Introduction	1
2. Indicateur du développement humain et autres indicateurs sociaux	2
3. La méthodologie utilisée pour établir l'IDH	6
4. Sources et définitions des données	6
5. Résultats : tendances globales des valeurs de l'IDH	8
6. Différences entre les sexes	10
7. Différences entre les membres des Premières nations dans les réserves et hors réserve	15
8. Analyse	19
Bibliographie	25

### Liste des figures

	Page
<b>Figure 1</b>	Valeurs de l'IDH, Indiennes et Indiens inscrits et hommes et femmes dans la population de référence, 1981-2001 <span style="float: right;">11</span>
<b>Figure 2</b>	Valeurs de l'indicateur du niveau d'instruction, Indiennes et Indiens inscrits et hommes et femmes dans la population de référence, 1981-2001 <span style="float: right;">12</span>
<b>Figure 3</b>	Espérance de vie à la naissance, Indiennes et Indiens inscrits et hommes et femmes dans la population de référence, 1981-2001 <span style="float: right;">13</span>
<b>Figure 4</b>	Revenu annuel moyen, Indiennes et Indiens inscrits et hommes et femmes dans la population de référence, 1981-2001 <span style="float: right;">14</span>
<b>Figure 5</b>	Valeurs de l'IDH, Indiennes et Indiens inscrits, dans les réserves et hors réserve, 1981-2001 <span style="float: right;">15</span>
<b>Figure 6</b>	Valeurs de l'indicateur du niveau d'instruction, Indiennes et Indiens inscrits, dans les réserves et hors réserve, 1981-2001 <span style="float: right;">17</span>
<b>Figure 7</b>	Revenu annuel moyen, Indiennes et Indiens inscrits, dans les réserves et hors réserve, 1981-2001 <span style="float: right;">18</span>
<b>Figure 8</b>	Valeurs de l'IDH dans les réserves et dépenses du Programme Deux du MAINC, 1981-1982 à 2000-2001 <span style="float: right;">21</span>

### Liste de tableau

<b>Tableau 1</b>	L'IDH et les valeurs des mesures qui le composent, Indiens inscrits et population de référence, 1981-2001 <span style="float: right;">9</span>
------------------	--

## 1. Introduction

En 1990, les Nations Unies ont publié leur *Rapport mondial sur le développement humain* qui donnait une nouvelle définition et une nouvelle mesure du développement, l'indicateur du développement humain (IDH). Depuis, le Canada s'est classé au sommet ou près du sommet du classement des pays effectué par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) selon la valeur de l'IDH pour ces pays. Kendall (2001) a fait ressortir qu'en dépit du classement élevé du Canada par rapport à l'IDH, il est manifeste que ce ne sont pas tous les Canadiens qui partagent ces niveaux moyens élevés de bien-être et que l'on a établi, depuis longtemps, que les Autochtones canadiens, en particulier, ont généralement, par rapport aux autres Canadiens, des indicateurs de santé moins favorables, un niveau d'instruction moins élevé et des revenus moyens inférieurs. Bien que la Commission royale sur les peuples autochtones et les efforts d'organismes autochtones visant à attirer l'attention du public sur les conditions sociales des peuples des Premières nations, des Inuits et des Métis au Canada, l'opinion publique ne s'est pas révélée sensible à ces inégalités. Ponting (2000) a constaté un déclin général dans la sensibilisation aux affaires autochtones chez les Canadiens entre 1976 et 1998. Un sondage d'opinion réalisé en 1996 a aussi permis de constater que près de la moitié des Canadiens croyaient que le niveau de vie dans les réserves était égal ou supérieur à la moyenne canadienne. Dans le même sondage, 83 pour cent des Canadiens interviewés croyaient que les conditions de vie des peuples autochtones s'amélioraient ou demeuraient stables (Insight Canada, 1996).

Dans les débats sur les politiques gouvernementales au Canada, l'intérêt pour le bien-être économique et social des peuples autochtones est souvent exprimé sous l'angle des dépenses publiques. La Commission royale sur les peuples autochtones a défini le coût élevé de la pauvreté des peuples autochtones comme étant attribuable à la sous-utilisation des ressources humaines et à la perte de productivité, ainsi qu'aux coûts engagés dans des tentatives en vue de corriger les inégalités et de compenser pour les injustices actuelles et passées. La Commission a recommandé une augmentation d'un milliard et demi à deux milliards de dollars des dépenses annuelles pendant cinq ans. De plus, selon les membres de la Commission, l'augmentation à moyen terme des dépenses pour le développement des ressources humaines et le développement institutionnel, pour l'amélioration des conditions économiques et des conditions de vie et pour des changements structurels dans les processus s'appliquant aux revendications territoriales et aux traités pourrait procurer des avantages à long terme aux collectivités autochtones et, en fin de compte, faire baisser les dépenses publiques (CRPA, 1996, p. 56). Par contre, les critiques de la droite considèrent généralement que les dépenses

publiques consacrées aux programmes destinés aux peuples autochtones sont, au mieux, inefficaces, et, au pire, responsables du maintien d'un système de dépendance envers les transferts qui empêche le développement en réduisant l'encouragement à l'innovation ou à l'entreprise (Richards, 1995).

Tant du point de vue de la sensibilisation du public aux conditions de vie des peuples autochtones que des discussions de politiques gouvernementales à propos de l'efficacité des dépenses, il semble manquer une mesure quelconque qui permettrait d'établir si les conditions se sont graduellement améliorées par rapport aux niveaux moyens observés au Canada. Une des réussites du *Rapport mondial sur le développement humain* a été la présentation de données socio-économiques dans une forme qui serait non seulement utilisée par les spécialistes, mais en outre intégrée au discours public. Plusieurs études décrivant les conditions sociales des peuples autochtones ont été réalisées, notamment sur la santé (p. ex. Bobet, 1989), sur l'éducation et sur l'emploi (p. ex., Mendelson et Battle, 1999; MAINC, 1995), en plus des recherches de base effectuées pour la CRPA. Toutefois, aucune tentative systématique n'a été faite en vue de décrire les changements dans le bien-être relatif des peuples autochtones et des autres Canadiens au moyen d'un ensemble d'indicateurs unique et facile à comprendre. En termes simples, on ne peut déterminer clairement si l'écart entre le niveau de vie moyen de ces deux populations a en fait diminué ou augmenté. Dans un document antérieur, nous avons utilisé la méthodologie employée pour l'IDH et les données de 1996 pour mesurer la disparité relative entre les Indiens inscrits et les autres Canadiens pour l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction et le revenu moyen (Beavon et Cooke, 2003). Dans ce document, nous étendons l'application de la méthodologie utilisée pour l'IDH aux années de recensement de 1981 à 2001, dans le but de déterminer s'il y a eu une amélioration dans la position relative des Indiens inscrits, ou si les disparités de revenu, de niveau d'instruction et d'espérance de vie ont augmenté au fil des ans.

## **2. Indicateur du développement humain et autres indicateurs sociaux**

Dans la période qui a immédiatement suivi la guerre, le « développement » était assimilé à la croissance économique et le progrès était mesuré par l'augmentation du PIB ou du PNB réel par habitant. Toutefois, dans les études sur le développement international, on a de plus en plus admis que les améliorations du PNB ne rendent pas réellement compte de la qualité de vie et que tous les aspects du développement ne sont pas mesurés de façon adéquate par la production ou la consommation nationale. L'incorporation d'indicateurs du développement social, ainsi que du progrès économique, dans des indicateurs sociaux composites a fait l'objet d'un effort considérable depuis la fin des années 1960. Noll (1996) a écrit que

c'est aux États-Unis, dans le climat politique de la fin des années 1960 et du début des années 1970, qu'a grandi l'intérêt pour les indicateurs sociaux comme outils pour l'élaboration de politiques sociales. Les indicateurs composites ont ensuite été utilisés par des organisations internationales, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale et les Nations Unies, pour mesurer le progrès dans les pays en développement.

Ces indicateurs comprenaient des mesures de la santé et de l'instruction, ainsi que divers indicateurs économiques, dans un effort en vue de mieux décrire le « bien-être » global d'une population. Par exemple, un indicateur utilisé pour mesurer le développement international, l'« Indice de la qualité physique de la vie » (Morris, 1979), révélait un effort en vue de créer une meilleure mesure du bien-être en alliant la mortalité infantile, l'espérance de vie et l'alphabétisation dans un seul indicateur. D'autres indicateurs composites, tels que l'Indicateur du classement économique et social (Economic and Social Rank Index) (Sivard, 1991), comprennent un plus grand nombre d'indicateurs de la santé et de l'instruction, outre le PNB par habitant. Le groupe Redefining Progress a créé un indicateur du progrès réel, qui déduit du PNB réel les coûts associés aux programmes sociaux, au crime, à la dégradation de l'environnement et à d'autres « biens négatifs ». Le résultat est un « indicateur composite du bien-être économique durable », exprimé en dollars réels (CCSD, 1996; Cobb et collaborateurs, 2000). Parmi les autres indicateurs, mentionnons l'indice de santé sociale de Fordham, qui comprend seize indicateurs socio-économiques, notamment la mortalité infantile, le suicide chez les adolescents, la rémunération hebdomadaire moyenne, le taux d'abandon au secondaire et la pauvreté parmi les personnes âgées (CCSD, 1996). L'indice du progrès social réunit quarante-quatre indicateurs dans onze domaines (Estes, 1984).

Bien que la recherche pour la mise au point d'indicateurs sociaux ait connu un déclin avec la montée des gouvernements conservateurs en Europe et en Amérique du Nord, il y a eu un regain d'intérêt à ce sujet depuis le milieu des années 1980 (Noll, 1996). Cette situation peut bien être attribuable à l'efficacité des indicateurs composites pour l'élaboration des politiques et pour diverses formes de promotion et de défense de causes. Des mesures composites bien conçues peuvent fournir des séries chronologiques composées de données fiables présentées de façon à être facilement compréhensibles pour les non-spécialistes. Elles peuvent permettre des évaluations plus étendues du bien-être général d'une population et être susceptibles de faire ressortir des conséquences involontaires de changements de politiques. Pour les militants des droits sociaux, y compris les organismes de lutte contre la pauvreté et les groupes communautaires, l'application d'indicateurs sommaires peut être un outil puissant pour mettre en évidence les changements



réels dans le bien-être et pour faire évoluer l'opinion publique et les décideurs. À cet égard, ces indicateurs peuvent se révéler particulièrement utiles pour déterminer les conséquences des réductions du financement et des annulations de programmes (CCSD, 1996).

Bien entendu, l'élaboration de tout indicateur du bien-être nous oblige à poser un jugement à propos de ce qui est ou n'est pas souhaitable sur le plan social et de ce qui constitue le « développement » ou le « progrès ». Dans le domaine du développement international, l'indicateur du développement humain des Nations Unies est devenu l'un des indicateurs les plus largement acceptés. L'IDH est basé sur une définition du développement humain qui est caractérisée par le PNUD comme étant « une expansion des choix » (PNUD, 1990, p. 10). L'IDH est composé de trois aspects du bien-être : la santé, la connaissance et l'accès aux biens matériels. Selon le PNUD, ces trois aspects sont nécessaires pour que les particuliers fassent de véritables choix : ils ont besoin d'une durée de vie acceptable et d'un niveau de santé satisfaisant et doivent être alphabétisés et posséder un certain niveau d'instruction et un niveau minimum de bien-être matériel. Bien entendu, cette définition du développement n'est pas parfaite, et le PNUD a apporté des modifications mineures à l'indicateur d'année en année. Dans le *Rapport mondial sur le développement humain* de 1996, on rappelle au lecteur que :

Le concept de développement humain recouvre une réalité beaucoup trop riche et profonde pour que l'on puisse l'enfermer dans un indicateur composite ou même dans un ensemble détaillé d'indicateurs statistiques. Il est pourtant utile de pouvoir synthétiser une réalité complexe en termes simples. C'est la raison d'être de l'indicateur du développement humain (IDH). Cet indicateur composite mesure le niveau des potentialités humaines élémentaires sous trois angles cruciaux : possibilité de vivre longtemps et en bonne santé, d'acquérir des connaissances et d'avoir un niveau de vie convenable. Trois variables ont été retenues pour illustrer ces trois aspects : l'espérance de vie, le niveau d'instruction et le revenu. (Nations Unies, 1996 p. 32-34)

Outre qu'il tient compte des trois aspects qui sont à la base du concept de « développement humain » des Nations Unies, l'IDH, exigeant relativement peu de données, permet de calculer cet indicateur pour les pays en développement, pays pour lesquels souvent on manque de données fiables. Ainsi, il représente en quelque sorte un équilibre entre l'utilisation d'un seul indicateur, comme le PIB par habitant, et les indicateurs plus complexes qui peuvent être difficiles à appliquer avec cohérence à tous les pays ou à toutes les régions.

Comme on pouvait s'y attendre, le PNUD a fait l'objet de critiques pour avoir inclus certains indicateurs dans son indicateur du développement et pour en avoir exclu d'autres. Certains auteurs estiment que l'IDH composite offre peu d'information additionnelle par rapport au produit national, déjà largement utilisé comme mesure du développement, et soulignent que la forte corrélation entre le PIB ou le PNB des pays et la valeur de leur IDH prouve que cet indicateur est superflu (McGillivray, 1991). D'autres soutiennent que l'IDH est trop restrictif et devrait inclure des mesures de la santé environnementale, du crime et d'autres aspects du bien-être global (Saith et Harris-White, 1999). Le mécanisme de pondération et la qualité de certaines mesures particulières utilisées dans le calcul de l'indicateur ont aussi fait l'objet de critiques (Saith et Harris-White, 1999; Chowdhury, 1991; Rao, 1991).

Dans le contexte international, l'absence de relation parfaite entre le produit national et la valeur de l'IDH montre l'utilité des mesures composites. Bien qu'il y ait une corrélation globale élevée entre les deux, certains pays ont pu atteindre des niveaux assez élevés de santé et d'instruction même lorsque leur niveau du revenu national était faible, tandis que d'autres pays n'ont pu traduire des niveaux élevés de revenu en niveaux comparables de développement humain. Aux États-Unis, l'indice de santé sociale de Fordham et l'indice de progrès réel ont été utilisés pour montrer qu'il y a eu une baisse du bien-être social depuis les années 1970, en dépit de la croissance du PNB (CCSD, 1996). Dans le *Rapport mondial sur le développement humain* de 1990, on suggère l'utilisation de l'IDH pour déterminer les choix en matière de politiques qui ont une incidence sur la façon dont le revenu national se traduit ou non en un développement humain plus considérable (PNUD, 1990, p. 10).

Même si l'IDH a été élaboré pour effectuer des comparaisons internationales, on l'a utilisé pour comparer différentes populations infranationales, comme les États de l'Inde et les provinces de la Chine (Kumar, 1996; PNUD, 1997). Bien que le présent document décrive une application de l'IDH aux populations déterminées à partir des questions du recensement sur l'origine ethnique et non par la géographie, l'indicateur peut encore être utile pour examiner les changements qui se produisent dans le bien-être relatif de ces deux groupes au fil des ans. Les améliorations futures pourraient comprendre l'élaboration de mesures propres aux régions et, peut-être, des mesures du développement au niveau des collectivités, comme outils qui permettraient aux décideurs des administrations autochtones, fédérale et provinciales, de trouver des politiques et des modèles liés au développement qui pourraient mener à des améliorations considérables du bien-être des collectivités.

### 3. La méthodologie utilisée pour établir l'IDH<sup>1</sup>

La méthodologie utilisée par le PNUD pour calculer l'IDH comporte le calcul de trois sous-indicateurs distincts : l'espérance de vie, le niveau d'instruction et le PIB, qui sont réunis pour obtenir l'indicateur du développement humain (PNUD, 2000). Chacun de ces sous-indicateurs est essentiellement une mesure de l'écart entre les valeurs effectivement obtenues et les valeurs maximales et minimales théoriques. Pour tenir compte de l'utilité marginale décroissante du revenu, le PNUD utilise actuellement une formule logarithmique pour réduire le PIB par habitant dans le calcul de l'indicateur du PIB (PNUD, 2000). Le calcul de l'indicateur du développement humain peut être résumé par l'équation suivante :

$$\text{Équation 1 : } I_{HDI} = \frac{\left[ I_{LEB} + \left( \frac{1}{3} I_{LIT} + \frac{2}{3} I_{GER} \right) + I_{GDP} \right]}{3}$$

où  $I_{LEB}$  est l'indicateur de l'espérance de vie,  $I_{LIT}$  est l'indicateur de l'alphabétisation des adultes,  $I_{GER}$  est l'indicateur brut de scolarisation et  $I_{GDP}$  est l'indicateur du PIB par habitant. Chacun des trois sous-indicateurs a la même pondération dans l'indicateur du développement humain, qui aura une valeur positive, jusqu'à un maximum de 1,0.

### 4. Sources et définitions des données

Les deux populations visées dans ce rapport sont la population des Indiennes inscrites et la population de référence. La population indienne inscrite comprend les personnes inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada (ces personnes présentant donc un intérêt particulier en raison des responsabilités fédérales spéciales définies par la Loi) et en vertu de traités et d'accords. La population de référence comprend les Canadiens qui ne sont pas inscrits, soit les membres des Premières nations qui ne sont pas inscrits, les Inuits et les Métis, ainsi que les non-autochtones<sup>2</sup>. La question du questionnaire du recensement qui sert à déterminer si le répondant est un Indien inscrit a changé quelque peu d'un

---

<sup>1</sup> Bien que nous décrivions brièvement ici la construction des indicateurs, la méthodologie employée par le PNUD, comme aussi les problèmes particuliers concernant les données utilisées dans le calcul de l'indicateur pour les populations autochtones canadiennes dans le présent rapport, est décrite dans un document technique inédit que l'on peut obtenir en s'adressant aux auteurs.

<sup>2</sup> Dans le présent document, nous utilisons les expressions « population de référence » et « autres Canadiens » indifféremment pour désigner les Canadiens qui ne sont pas des Indiens inscrits.

recensement à l'autre (Statistique Canada, 1998). Bien que nous ayons peu de choix à ce sujet et que nous devons utiliser les données telles que relevées, il est important de se rappeler qu'elles peuvent ne pas être tout à fait comparables.

Les données utilisées pour calculer les indicateurs du niveau d'instruction et du revenu dans le présent rapport sont tirées des recensements de 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001, fournies par Statistique Canada sous forme de tableaux personnalisés classés selon l'origine ethnique. Les mesures utilisées pour calculer l'indicateur du niveau d'instruction des Indiens inscrits et des autres Canadiens ne sont pas les mêmes que celles employées pour calculer l'IDH tel que présenté dans le *Rapport mondial sur le développement humain* du PNUD. Depuis 1995, la méthodologie utilisée par le PNUD fait appel à deux mesures du niveau d'instruction : le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut combiné de scolarisation primaire, secondaire et tertiaire. Comme il est difficile d'obtenir ces données classées en fonction du groupe ethnique, nous leur avons substitué deux mesures calculées à partir de la variable « plus haut niveau de scolarité atteint » du recensement. La proportion des membres de la population âgés de 15 ans ou plus qui avaient terminé au moins une neuvième année de scolarité est utilisée à la place du taux d'alphabétisation des adultes, et la proportion des membres de la population âgés de 19 ans ou plus qui avaient obtenu un diplôme d'études secondaires ou terminé des études techniques ou post-secondaires, avec ou sans diplôme d'études secondaires, est utilisée à la place du taux brut de scolarisation.

La variable de substitution pour le revenu personnel moyen utilisée par le PNUD, le PIB par habitant, est remplacée par le revenu moyen provenant de toutes les sources tel que déclaré lors du recensement. Toutefois, alors qu'habituellement le revenu moyen déclaré lors du recensement est calculé seulement pour les membres de la population âgés de 15 ans ou plus ayant un revenu, ces chiffres sont corrigés pour inclure au dénominateur toute la population avec ou sans revenu. La population autochtone est plus jeune que l'ensemble de la population canadienne, et une plus grande proportion de ses membres ne déclarent aucun revenu. Donc, le fait de comparer seulement les personnes avec des revenus peut masquer des différences réelles. Ce revenu annuel moyen adopté est rajusté à l'aide de l'indice du prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada (2000) et réduit à l'aide de la formule logarithmique actuellement utilisée par le PNUD.

Les estimations de l'espérance de vie à la naissance pour les Indiens inscrits sont tirées d'une série de projections sur la population indienne inscrite produites par Statistique Canada pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (Rowe et Norris, 1985; Nault et collaborateurs, 1993; Norris, Kerr et Nault, 1995; MAINC, 1998; Verma, Michalowski et Gauvin, 2003). Dans le cas des années pour

lesquelles on ne dispose pas, dans les rapports publiés, de données distinctes pour les personnes vivant dans les réserves et pour celles qui habitent hors réserve, l'écart est estimé en supposant que la réduction moyenne de l'écart observée entre 1991 et 2001 s'est aussi produite entre 1981 et 1991. L'espérance de vie dans la population de référence a été estimée en rajustant l'espérance de vie pour l'ensemble des Canadiens (Statistique Canada, 1984, 1990, 1995, 1998) pour tenir compte de la population indienne inscrite. Comme l'espérance de vie canadienne pour 2001 n'avait pas été publiée au moment où nous rédigeons ces lignes, nous avons supposé que l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance des Canadiens qui s'était produite entre 1991 et 1996 s'est aussi produite entre 1996 et 2001.

## **5. Résultats : tendances globales des valeurs de l'IDH**

Il semble que l'écart global observé entre les deux populations ait diminué depuis vingt ans, particulièrement depuis 1986. Le tableau 1 présente l'IDH et les mesures qui le composent pour la population indienne inscrite et pour la population de référence. L'écart dans la valeur de l'IDH entre les Indiens inscrits et les autres Canadiens a diminué, ramené de 0,18 en 1981 à 0,12 en 2001. Alors que les deux populations ont connu une amélioration en ce qui a trait au développement humain entre 1981 et 2001, les gains ont été plus élevés pour la population indienne inscrite.

**Tableau 1**  
**L'IDH et les valeurs des mesures qui le composent, Indiens inscrits et population de référence, 1981-2001**

Indicateur	Population	1981	1986	1991	1996	2001
Espérance de vie à la naissance (années)	Indiens inscrits	65,7	67,5	70,6	72,2	72,9
	Population de référence	75,6	76,2	77,9	78,5	78,7
Indice de l'espérance de vie	Indiens inscrits	0,678	0,708	0,760	0,786	0,799
	Population de référence	0,843	0,853	0,881	0,891	0,896
Proportion ayant terminé au moins le secondaire <sup>1</sup>	Indiens inscrits	0,330	0,341	0,456	0,514	0,567
	Population de référence	0,597	0,618	0,680	0,717	0,754
Proportion ayant terminé au moins la 9 <sup>e</sup> année <sup>2</sup>	Indiens inscrits	0,597	0,628	0,721	0,781	0,825
	Population de référence	0,802	0,829	0,863	0,881	0,903
Indice du niveau d'instruction	Indiens inscrits	0,508	0,533	0,633	0,692	0,739
	Population de référence	0,733	0,759	0,802	0,826	0,853
Revenu annuel moyen (en dollars constants de l'année 2000) <sup>3</sup>	Indiens inscrits	6 840	6 795	8 243	8 887	10 094
	Population de référence	16 554	18 132	20 072	19 989	22 489
Indice du revenu	Indiens inscrits	0,694	0,693	0,725	0,737	0,759
	Population de référence	0,841	0,856	0,873	0,873	0,892
<b>Valeur de l'IDH</b>	<b>Indiens inscrits</b>	<b>0,626</b>	<b>0,644</b>	<b>0,706</b>	<b>0,739</b>	<b>0,765</b>
	<b>Population de référence</b>	<b>0,806</b>	<b>0,823</b>	<b>0,852</b>	<b>0,863</b>	<b>0,880</b>

Nota :

<sup>1</sup> La proportion ayant terminé au moins le secondaire est estimée en calculant le rapport entre le nombre de membres de la population détenant un certificat d'études secondaires, ayant effectué des études postsecondaires ou suivi des cours de métier ou certains cours universitaires, avec ou sans grade, et l'ensemble des membres de la population âgés de 19 ans et plus.

<sup>2</sup> La proportion ayant terminé la 9<sup>e</sup> année est le nombre de membres de la population âgés de 15 ans et plus qui ont terminé au moins la 9<sup>e</sup> année, divisée par l'ensemble des membres de la population âgés de 15 ans et plus.

<sup>3</sup> Le revenu annuel moyen est le revenu moyen provenant de toutes sources, pour l'ensemble des membres de la population ayant ou non un revenu, pour l'année qui précède celle du recensement. Les données de revenus ont été converties en dollars constants de 2000, à l'aide de l'Indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Sources : Statistique Canada, Données du recensement, totalisations spéciales; Statistique Canada, 1984, 1990, 1995, 1998; Rowe et Norris, 1985; Nault et collaborateurs, 1993; Norris, Kerr et Nault, 1995; MAINC, 1998; Verma, Michalowski and Gauvin, 2003; calculs des auteurs.

L'examen de chacun des sous-indicateurs nous permet de voir pour quels éléments particuliers de l'IDH global des Indiens inscrits les gains ont été les plus élevés par rapport aux autres Canadiens. Le niveau d'instruction des Indiens inscrits, mesuré par la proportion de la population ayant fait des études au-delà de la neuvième année et la proportion de la population ayant fait au moins des études secondaires, s'est amélioré considérablement. Le tableau 1 montre que l'écart de niveau d'instruction entre les Indiens inscrits et les autres Canadiens a diminué, ramené de 0,23, en 1981, à 0,11 en 2001. Toutefois, il n'y a pas eu d'amélioration réelle dans l'écart pendant les cinq premières années de cette période. Les Indiens inscrits ont aussi connu une plus forte augmentation de l'espérance de vie à la naissance que les autres Canadiens pendant la période étudiée. L'espérance de vie des Indiens inscrits a augmenté de 7,2 ans, passant de 65,7 ans, en 1981, à 72,9 ans en 2001. L'espérance de vie des autres Canadiens a augmenté de 3,1 ans, passant de 75,6 à 78,7 ans (tableau 1).

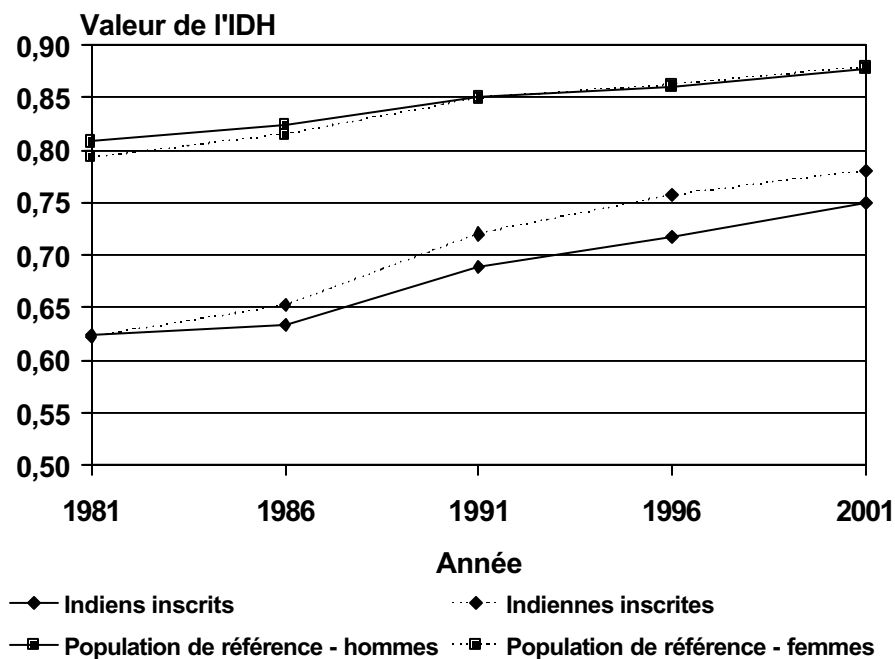
Bien que les Indiens inscrits aient réalisé des gains considérables au niveau de l'espérance de vie et de la formation, la période 1981-2001 a vu des progrès beaucoup moins élevés au niveau du revenu annuel moyen. En fait, l'écart entre les Indiens inscrits et les autres Canadiens a augmenté d'environ 2 000 \$, en dollars constants de l'année 2000, entre 1981 et 1991. Calculé à partir des données présentées dans le tableau 1, l'écart au niveau du revenu était de 9 714 \$ en 1981 et de 11 829 \$ en 1991. Bien qu'il y ait amélioration entre 1991 et 1996, cette dernière était attribuable à une baisse du revenu annuel moyen dans la population de référence et le revenu des Indiens inscrits était encore d'environ 11 102 \$ moins élevé que celui des autres Canadiens en 1996. Le revenu annuel moyen des Indiens inscrits s'est effectivement amélioré pendant toute la période 1981-2001, passant de 6 840 à 10 094 \$, mais il est demeuré de beaucoup inférieur au niveau de revenu des autres Canadiens.

## **6. Différences entre les sexes**

La valeur de l'IDH et des sous-indicateurs a été calculée séparément pour les hommes et pour les femmes afin d'examiner les différences entre les sexes dans les réalisations des Indiens inscrits et des autres Canadiens. La figure 1 présente les valeurs globales de l'IDH, selon le sexe, pour les deux populations. Alors que la valeur de l'IDH des deux populations a augmenté entre 1981 et 2001, les tendances différentes qu'ont connues les Indiens inscrits et les autres Canadiens ressortent immédiatement. Pour la population de référence, la valeur de l'IDH pour les hommes était supérieure à celle des femmes de 1981 jusqu'à 1996, tandis que la valeur de l'IDH pour les deux sexes était de 0,86. Par contre, pour les Indiennes

inscrites, la valeur de l'IDH était légèrement supérieure à celle des Indiens inscrits en 1981 et l'écart s'est accru pendant la plus grande partie de la période. En 2001, la valeur de l'IDH des Indiennes inscrites était de 0,78, tandis que la valeur correspondante pour les Indiens inscrits n'était que de 0,75 pour l'IDH composite.

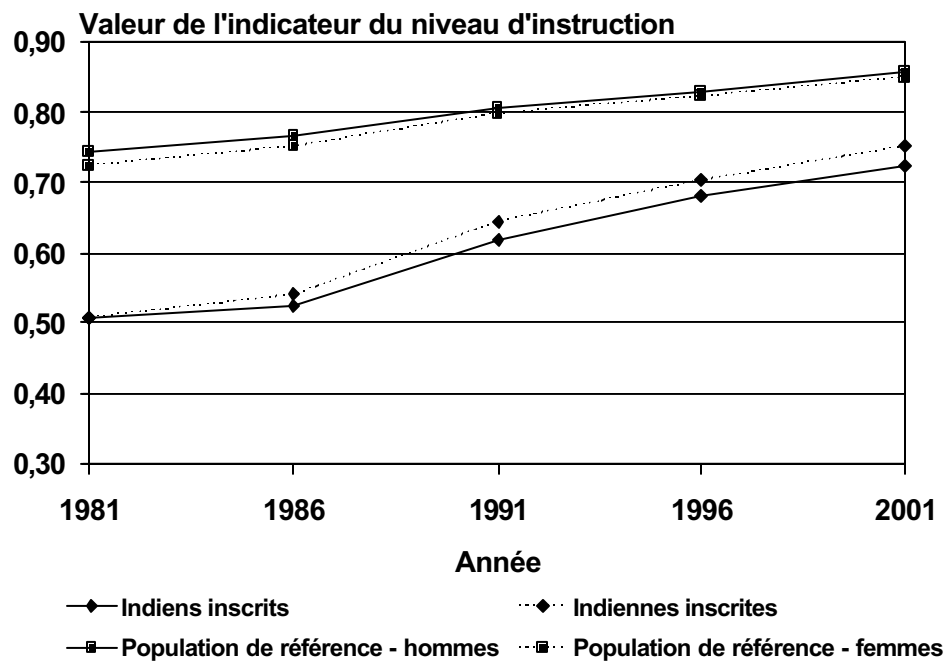
**Figure 1**  
**Valeurs de l'IDH, Indiennes et Indiens inscrits et hommes et femmes dans la population de référence, 1981-2001**



Bien que les différences entre les sexes dans la valeur de l'IDH global soient frappantes, il est important d'examiner les sous-indicateurs individuellement. La figure 2 montre les valeurs de l'indicateur de l'instruction pour les hommes et pour les femmes dans la population indienne inscrite et dans la population de référence. Manifestement, l'indicateur de l'instruction contribue à l'avantage relatif qu'ont les Indiennes inscrites sur les Indiens inscrits dans l'IDH global. L'écart entre les Indiens inscrits et les Indiennes inscrites a augmenté légèrement, passant d'une différence pratiquement nulle, en 1981, à 0,03 en 2001. Par contre, dans la population de référence, la valeur pour les hommes était d'environ 0,02 plus élevée que pour les femmes en 1981, mais cet avantage avait été réduit à pratiquement zéro en 2001.

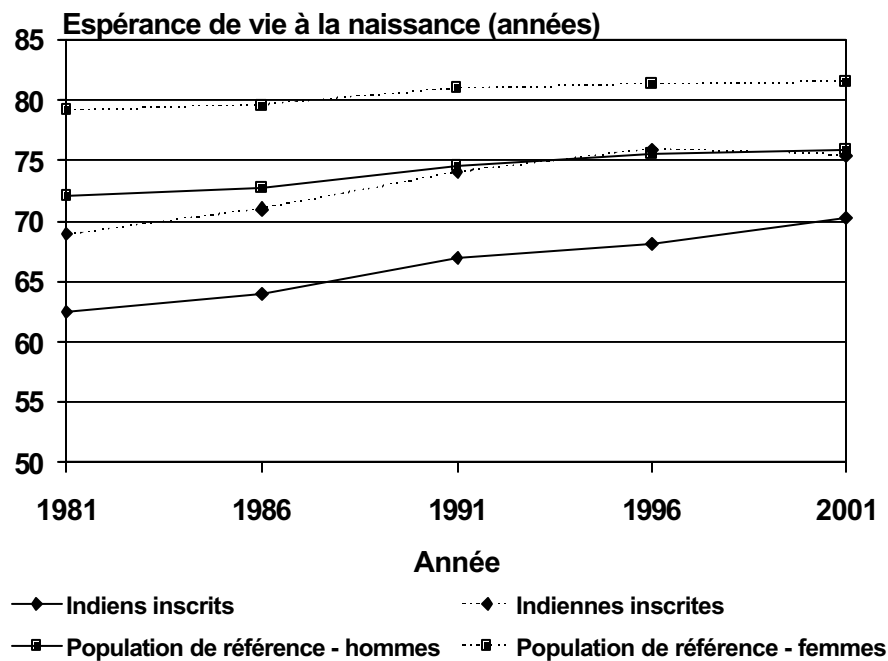


**Figure 2**  
**Valeurs de l'indicateur du niveau d'instruction, Indiennes et Indiens inscrits et hommes et femmes dans la population de référence, 1981-2001**



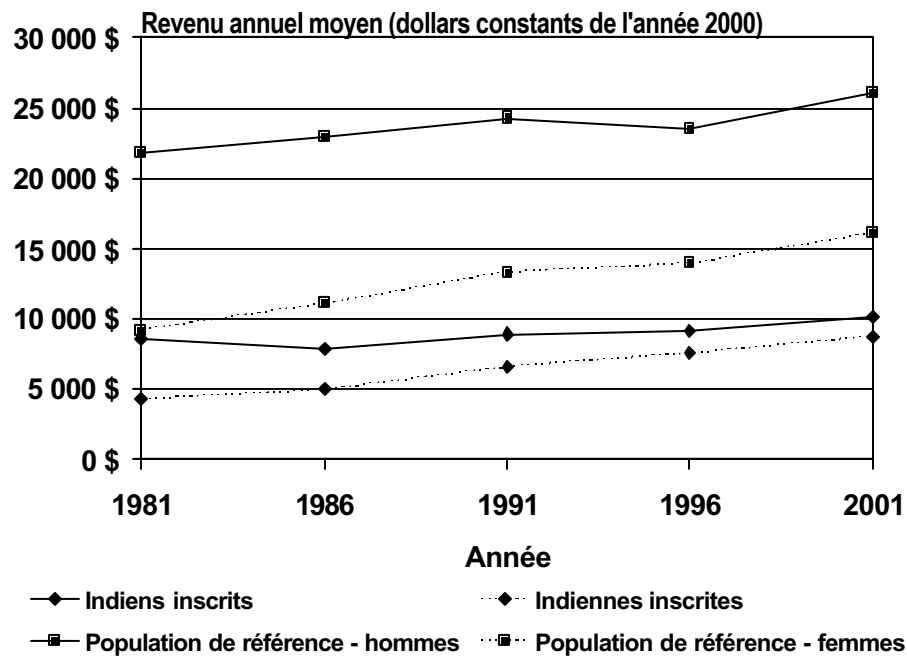
Dans les pays développés, les femmes ont généralement une espérance de vie supérieure à celle des hommes, comme c'est le cas parmi les Indiens inscrits et les autres Canadiens. Toutefois, dans la population de référence, l'écart entre l'espérance de vie des femmes et celle des hommes a diminué, ramené de 7,1 à 5,5 ans au cours de la période, comme on le voit dans la figure 3. Par contre, dans la population indienne inscrite, l'écart entre les hommes et les femmes s'est élargi, passant de 6,5 ans, en 1981, à 7,5 ans en 1996. Cet écart a diminué entre 1996 et 2001, mais cela est attribuable à une réduction de l'espérance de vie des Indiennes inscrites. Il faut remarquer que cette réduction est fort probablement un effet trompeur des données plutôt qu'une baisse véritable, et elle pourrait être attribuable à l'ajout d'un grand nombre de femmes, inscrites en vertu du projet de loi C-31, à la population indienne inscrite entre 1986 et 1996, ce qui a mené à des estimations artificiellement élevées de l'espérance de vie pour ces années.

**Figure 3**  
**Espérance de vie à la naissance, Indiennes et Indiens inscrits et hommes et femmes dans la population de référence, 1981-2001**



Comme nous l'avons vu, les Indiens inscrits ont connu une amélioration inégale de leur revenu annuel moyen, par rapport à la population de référence, au cours de la période 1981-2001. Comme la figure 4 le montre, le ralentissement de l'activité économique canadienne au cours des années 1990 semble avoir eu un effet plus considérable sur le revenu des hommes, tant chez les Indiens inscrits que dans la population de référence, que ce n'a été le cas pour le revenu des femmes. Bien que le revenu moyen des Indiens inscrits n'ait augmenté que de 1 668 \$ pendant toute la période 1981-2001, passant de 9 180 \$, en 1981, à 10 849 \$ en 2001, les Indiennes inscrites ont connu une augmentation considérable, leur revenu annuel moyen passant de 4 553 \$, en 1981, à 9 395 \$, ce qui a constitué une amélioration dans l'écart entre les sexes chez les Indiens inscrits. Les Indiens inscrits continuent d'avoir des revenus considérablement plus élevés que les Indiennes inscrites, mais la disparité de revenu entre les sexes chez les Indiens inscrits est inférieure à celle qui a été observée dans l'ensemble de la population canadienne, où cet écart était encore supérieur à 10 618 \$, selon les données du recensement de 2001.

**Figure 4**  
**Revenu annuel moyen, Indiennes et Indiens inscrits et hommes et femmes dans la population de référence, 1981-2001**

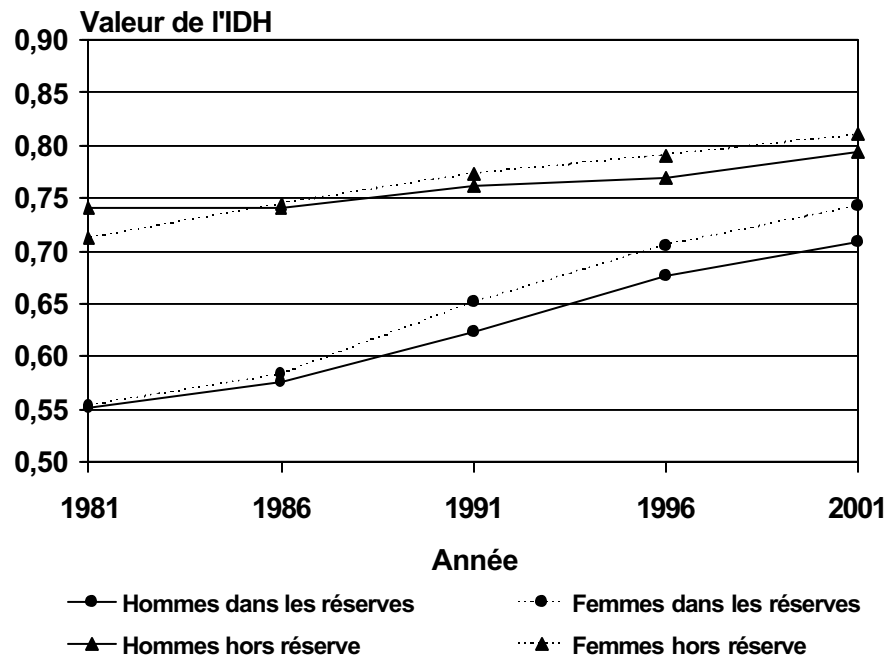


Même s'il peut être encourageant de constater que le revenu des Indiennes et des Indiens inscrits et des femmes de la population de référence semble avoir augmenté en dépit de la récession du début des années 1990, cet effet pourrait, dans une certaine mesure, être attribuable aux emplois plus marginaux occupés par les membres de ces groupes dans la population active comparativement aux postes occupés par les hommes qui ne sont pas des Indiens inscrits, ce qui rend l'état de l'économie générale moins important pour leurs revenus. La situation peut aussi refléter une ségrégation sectorielle des femmes de la population de référence dans les industries tertiaires qui peuvent avoir été moins touchées que l'industrie manufacturière ou l'industrie lourde. La réduction de la disparité entre les Indiennes et les Indiens inscrits semble être une amélioration, mais il reste toutefois à voir si le revenu des Indiennes inscrites continuera de s'améliorer ou si leur revenu convergera vers celui des Indiens inscrits et demeurera au faible niveau de ces derniers.

## 7. Différences entre les membres des Premières nations dans les réserves et hors réserve

Le niveau moyen de bien-être, tel que mesuré par la valeur de l'IDH pour les Indiens inscrits vivant tant dans les collectivités des réserves que hors réserve, semble s'améliorer, la valeur de l'IDH et de ses sous-indicateurs continuant d'être plus faible pour les personnes vivant dans les réserves. La figure 5 montre les valeurs de l'IDH pour les Indiennes et pour les Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve pour la période 1981-2001. Parmi les hommes, l'écart de la valeur de l'IDH entre ceux qui vivent dans les réserves et ceux qui vivent hors réserve a diminué quelque peu, ramené de 0,19, en 1981, à 0,08 en 2001. Chez les femmes, l'écart entre celles qui vivent dans les réserves et celles qui habitent hors réserve a connu une baisse semblable, ramené de 0,16 à 0,06.

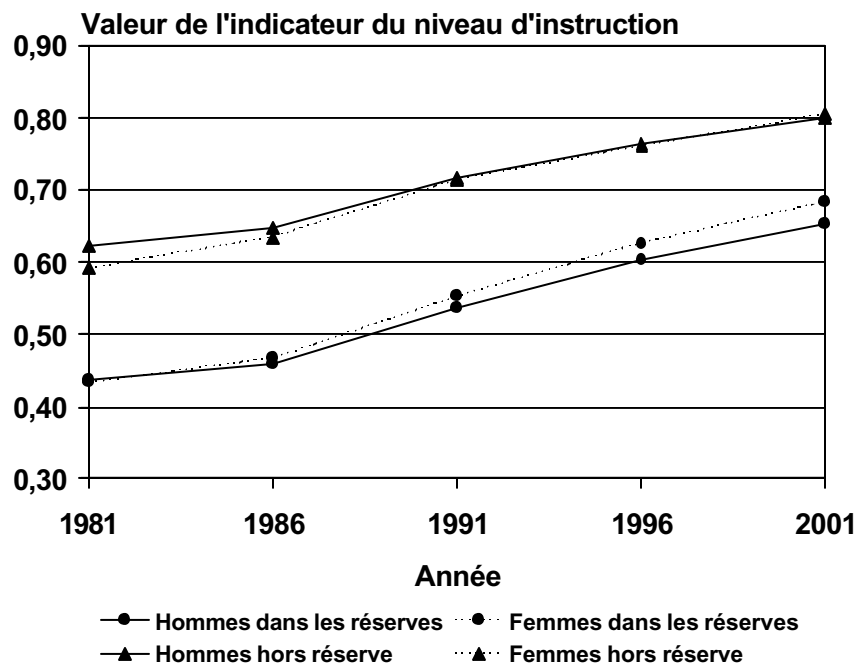
**Figure 5**  
**Valeurs de l'IDH, Indiennes et Indiens inscrits, dans les réserves et hors réserve, 1981-2001**



Tant pour les personnes vivant dans les réserves que pour celles qui vivent hors réserve, l'avantage qu'ont les Indiennes inscrites par rapport aux Indiens inscrits semble avoir augmenté au cours de la période. En 1981, la valeur de l'IDH des hommes vivant hors réserve était supérieure à celle des femmes vivant hors réserve. Pendant toute la période, la valeur moyenne de l'IDH des femmes vivant hors réserve s'est améliorée, de sorte qu'en 1996 elles avaient un avantage de 0,13 par rapport aux hommes. Parmi les résidents des réserves, la valeur de l'IDH pour les hommes et pour les femmes était presque la même en 1981, mais, en 2001, la valeur de l'indicateur pour les femmes vivant dans les réserves était de 0,4 supérieure à celle de l'indicateur pour les hommes vivant dans les réserves. Il semble donc, du moins tel que l'IDH composite le mesure, que l'écart de bien-être entre les personnes vivant dans les réserves et celles qui habitent hors réserve ait diminué, tandis que la différence entre les hommes et les femmes s'élargit quelque peu, particulièrement parmi les Indiens inscrits des deux sexes vivant dans les réserves.

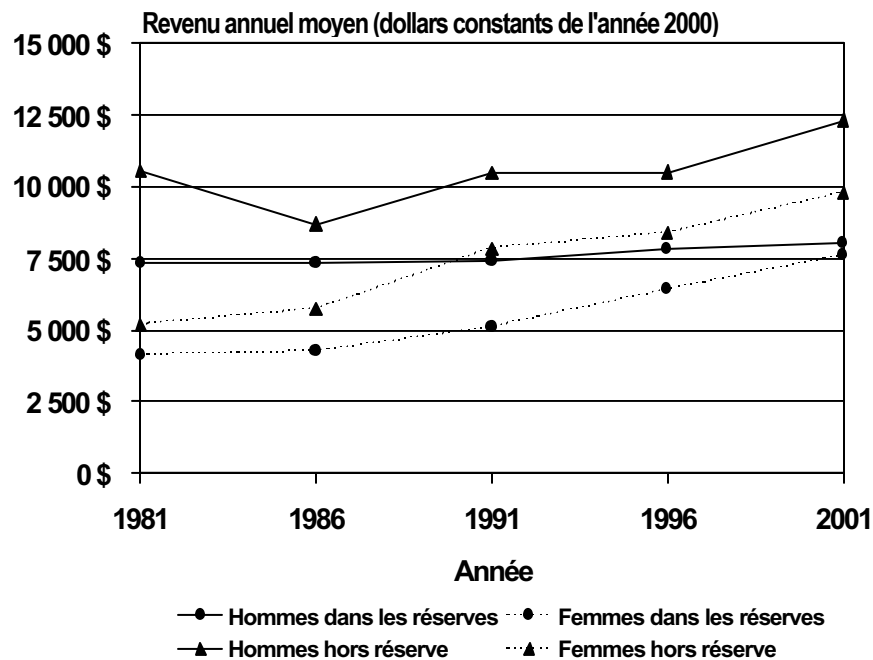
Comme c'est le cas pour l'IDH global, il semble y avoir eu une certaine réduction, pour le niveau d'instruction, entre les personnes vivant dans les réserves et celles qui habitent hors réserve. Comme la figure 6 le montre, l'écart entre les Indiennes inscrites habitant hors réserve et celles qui vivent dans les réserves a augmenté entre 1981 et 1986, puis a diminué, ramené de 0,16 à 0,12 entre 1981 et 2001. De même, l'écart de la valeur de l'indicateur de l'instruction entre les hommes vivant dans les réserves et ceux qui habitent hors réserve a diminué, ramené de 0,19, en 1981, à 0,14 en 2001. La différence de niveau d'instruction entre les hommes et les femmes vivant hors réserve a diminué pendant toute la période, l'avantage de 0,03 détenu par les hommes en 1981 ayant été pratiquement réduit à zéro en 1996 et en 2001. Toutefois, parmi les personnes vivant dans les collectivités des réserves, le niveau d'instruction des femmes s'est amélioré davantage que celui des hommes et l'écart entre les sexes s'est élargi. En 1991, les hommes avaient un avantage négligeable mais, en 1996, la valeur de l'indicateur du niveau d'instruction des femmes était de 0,03 plus élevé que celui des hommes.

**Figure 6**  
**Valeurs de l'indicateur du niveau d'instruction, Indiennes et Indiens inscrits, dans les réserves et hors réserve, 1981-2001**



Même s'il y a eu amélioration du niveau d'instruction des Indiens inscrits des deux sexes, vivant dans les réserves et hors réserve entre 1981 et 2001, il est plus difficile de trouver des preuves d'une amélioration du revenu pendant la même période. Comme la figure 7 le montre, les hommes vivant hors réserve avaient un revenu annuel supérieur à celui des autres Indiens inscrits pendant toute la période. Toutefois, le revenu annuel moyen des hommes vivant hors réserve a peu varié pendant toute la période et diminué légèrement entre 1981 et 1996, ramené de 11 300 \$ à 11 280 \$. Même si le revenu annuel avait augmenté pour atteindre 13 215 \$ en 2001, la réduction du revenu au cours des années 1980 est particulièrement remarquable. Les hommes indiens inscrits vivant dans les réserves n'ont pas connu, entre 1981 et 1986, la même réduction de revenu que leurs homologues vivant hors réserve, mais leur revenu moyen n'a augmenté que légèrement, passant de 7 857 \$, en 1981, à 8 651 \$ en 2001.

**Figure 7**  
**Revenu annuel moyen, Indiennes et Indiens inscrits, dans les réserves et hors réserve, 1981-2001**



Le revenu annuel moyen des Indiennes inscrites a plus augmenté que celui des hommes indiens inscrits pendant toute la période, et cette augmentation a été plus élevée dans le cas des femmes vivant hors réserve. En dollars de 2000, le revenu annuel moyen de ces dernières a augmenté, passant de 5 572 \$ à 10 487 \$ entre 1981 et 2001. Dans le cas des femmes vivant dans les réserves, qui avaient le revenu le plus faible de tous les groupes pendant la période étudiée, le revenu n'a augmenté que d'environ 3 703 \$ entre 1981 et 2001 (figure 7). L'écart de revenu annuel moyen entre les Indiens inscrits des deux sexes vivant dans les réserves et ceux qui vivent hors réserve a augmenté entre 1981 et 2001, tant pour les Indiennes que pour les Indiens inscrits. Pour les hommes indiens inscrits, l'écart entre ceux qui vivent dans les réserves et ceux qui vivent hors réserve a augmenté, passant d'environ 3 443 \$, en 1981, à environ 4 565 \$ en 2001. L'avantage de 1 130 \$ que les femmes vivant hors réserve avaient sur celles vivant dans les réserves en 1981 a augmenté pour dépasser très légèrement 2 340 \$ en 1996.

Même si le revenu annuel moyen des hommes vivant dans les réserves est demeuré relativement stable entre 1981 et 2001, l'amélioration du revenu des femmes vivant dans les réserves signifie que l'écart entre les sexes au niveau du revenu parmi les personnes vivant dans les réserves a fortement baissé pendant la période, pour être maintenant inférieur à 500 \$. Par contre, il reste encore un écart considérable entre le revenu des hommes et celui des femmes vivant hors réserve, bien que cet écart ait diminué, ramené de 5 728 \$, en 1981, à 2 730 \$ en 2001.

## 8. Analyse

En général, la valeur de l'IDH pour les Indiens inscrits s'est améliorée entre 1981 et 2001, et la disparité entre la valeur de l'IDH pour les Indiens inscrits et pour les autres Canadiens semble avoir diminué. Toutefois, l'espérance de vie des Indiens inscrits continue d'être plus courte que celle des autres Canadiens, leur niveau d'instruction, plus faible, et leur revenu annuel moyen, inférieur, et l'écart dans le revenu annuel moyen a en fait augmenté pendant cette période. De plus, les améliorations ne se sont pas produites de la même façon pour les hommes et pour les femmes, ou pour les personnes vivant dans les réserves et pour celles vivant hors réserve. Bien que l'écart entre les hommes et les femmes ait généralement diminué pour les Canadiens qui ne sont pas inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*, certains écarts selon le sexe ont augmenté pour les Indiens inscrits. Même si le bien-être des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve, tel que mesuré par l'IDH, s'est amélioré, la disparité demeure entre ceux qui vivent dans les réserves et ceux qui vivent hors réserve. En particulier, l'écart dans le revenu annuel entre les Indiens inscrits vivant dans les réserves et ceux vivant hors réserve s'est élargi entre 1981 et 2001, bien que le revenu des hommes indiens inscrits vivant hors réserve ne se soit pas amélioré pendant la plus grande partie des années 1980 et 1990. Ces écarts qui s'accroissent soulèvent des questions de grande portée à propos de la mesure dans laquelle l'amélioration globale du bien-être a été répartie parmi la population indienne inscrite.

Il convient de comparer les changements dans les dépenses fédérales aux changements dans la valeur de l'IDH des Indiens inscrits pour les années 1981 à 2001. La réalisation des programmes fédéraux et la prestation des transferts fédéraux visant spécifiquement les peuples autochtones est assurée par divers organismes, dont Santé Canada, Industrie Canada, la SCHL et d'autres, ainsi que dans le cadre de certains programmes provinciaux (MAINC, 1993). Toutefois, se sont les Affaires indiennes et du Nord Canada qui administrent la majorité de ces programmes, et ces derniers sont destinés aux Indiens inscrits vivant dans les réserves. Les dépenses du Programme Deux du MAINC comprennent la majorité



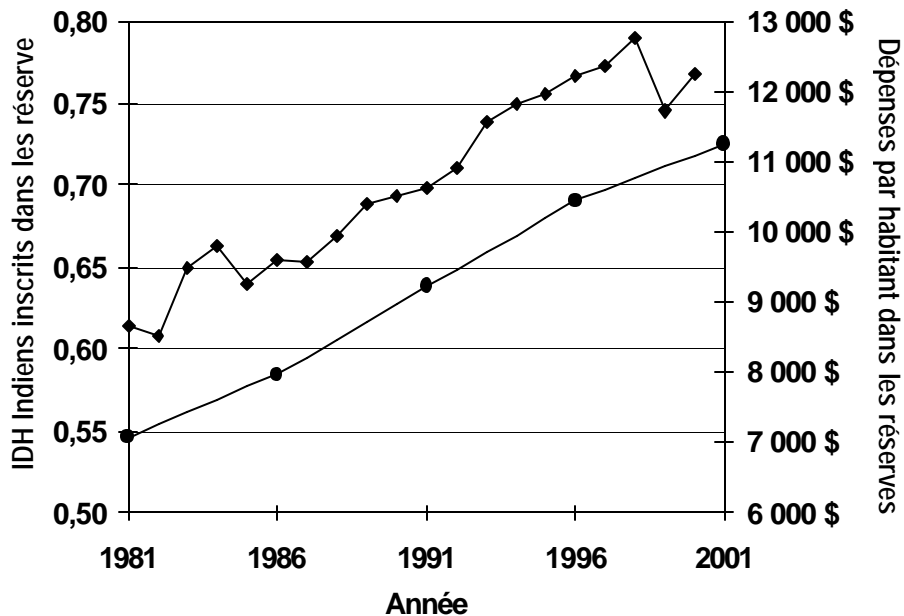
des programmes administrés par AINC à l'intention des Indiens inscrits vivant dans les réserves, ainsi qu'un petit pourcentage des programmes visant les Inuits et le règlement des revendications territoriales. Les dépenses du Programme Deux sont donc composées des postes des *Comptes publics du Canada* qui correspondent le plus étroitement aux dépenses d'AINC au titre des programmes destinés aux Indiens inscrits dans les réserves<sup>3</sup>.

La figure 8 montre l'augmentation de ces dépenses par habitant, en dollars constants de 2000, avec l'augmentation dans la valeur de l'IDH pour les Indiens inscrits vivant dans les réserves pendant cette période. Bien que les dépenses et le bien-être aient augmenté au cours de la période 1981-2001, ce seul fait ne justifie pas de conclure que l'augmentation du bien-être des Indiens inscrits vivant dans les réserves est attribuable aux dépenses publiques. Le changement dans les résultats moyens et la stabilité de résultats par rapport aux indicateurs inclus dans l'IDH doivent être interprétés en tenant compte de la situation sociale, démographique et économique en évolution des peuples autochtones dans le contexte d'une société et d'une économie canadiennes en transformation. L'analyse complète des motifs et des implications des changements dans le bien-être des populations visées par cette étude mérite une attention qui dépasse la portée du présent document. L'établissement d'un lien entre les dépenses et le bien-être exige plus que les cinq points de données disponibles dans notre série des IDH et de meilleures données sur les dépenses que celles que l'on peut tirer des *Comptes publics*. Toutefois, il est possible de conclure qu'alors que les dépenses fédérales sous forme de transferts aux Indiens inscrits vivant dans les réserves ont augmenté, il en a été de même pour le bien-être dans les réserves, tel que mesuré par l'indicateur du développement humain.

---

<sup>3</sup> Les dépenses du Programme Deux du MAINC comprennent aussi des dépenses pour les programmes destinés aux Inuits, ainsi que pour les programmes ayant trait aux revendications territoriales et, par conséquent, elles ne constituent pas une mesure idéale des transferts aux Indiens inscrits vivant dans les réserves. Toutefois, il s'agit de la ligne des *Comptes publics* qui correspond le mieux aux renseignements recherchés.

**Figure 8**  
**Valeurs de l'IDH dans les réserves et dépenses du Programme Deux du MAINC, 1981-2001**



Nota : Les données sur les dépenses sont les dépenses budgétaires totales pour le Programme Deux, ce qui comprend les revendications et les programmes visant les Indiens et les Inuits. L'information sur les dépenses a été calculée sous forme de moyennes sur trois ans et rajustée à l'aide de L'IPC pour obtenir des dollars de l'an 2000.

Sources : Population indienne inscrite (1981-1999), tirée d'AINC (2003) Données ministérielles de base - 2002; les dépenses sont tirées de Receveur général du Canada (2003) Comptes publics du Canada, Vol. II, (Partie I); les valeurs de l'IDH ont été calculées par les auteurs à partir des données du recensement.

L'amélioration de la santé dans les réserves, l'accroissement du niveau d'instruction et l'augmentation du revenu peuvent être attribuables davantage à des facteurs économiques et sociaux, dont les efforts effectués par les collectivités elles-mêmes, sans aide gouvernementale, qu'aux dépenses fédérales. Il est aussi possible que l'augmentation du bien-être se soit produite en dépit des dépenses accrues plutôt qu'en raison de ces dépenses. C'est cette dernière position qui serait vraisemblablement adoptée par les conservateurs qui citeraient les effets décourageants de la dépendance à l'endroit des paiements de transfert qui, selon eux, enlève l'élément moteur pour un développement économique réel. Pour vérifier

l'une ou l'autre de ces possibilités, nous devrions élaborer des modèles qui pourraient estimer ce qui se serait produit si cette dépense n'avait pas été effectuée, qui permettraient d'isoler d'autres facteurs et de définir des liens de causalité précis entre les dépenses et les résultats améliorés au niveau du revenu, de l'instruction et de la santé. Une telle étude exigerait de meilleures données que celles que nous avons pu obtenir, mais cela semblerait être une orientation importante pour des recherches futures. Tout de même, la tendance à l'accroissement du bien-être laisse entendre la possibilité que, conformément aux recommandations de la CRPA, des augmentations des dépenses fédérales pourraient entraîner une amélioration des conditions sociales et économiques des peuples autochtones.

D'autres facteurs, outre les dépenses d'AINC, ont vraisemblablement eu une incidence sur les valeurs de l'IDH, particulièrement dans le cas des femmes hors réserve. Une des tendances observées ici est une augmentation du revenu et du niveau d'instruction des Indiennes inscrites comparativement aux Indiens inscrits. C'est dans le cas des femmes vivant hors réserve que l'augmentation a été la plus élevée, ce qui laisse supposer que cette amélioration pourrait être attribuable, au moins en partie, aux modifications apportées en 1985 à la *Loi sur les Indiens*. L'application des dispositions contenues dans le projet de loi C-31 a entraîné l'ajout de plus de 100 000 femmes et leurs enfants au Registre des Indiens entre 1985 et 1996 (Clatworthy et collaborateurs, 1997). La majorité de ces femmes habitaient hors réserve au moment de leur réintégration et elles ont continué d'y demeurer après avoir recouvré leur statut d'Indiennes inscrites. Les femmes réintégrées en vertu du projet de loi C-31 ont tendance à être plus âgées, et il se peut que leurs expériences en matière d'instruction et sur le marché du travail aient différé de celles des autres Indiennes inscrites, ce qui peut avoir contribué aux changements dans le niveau d'instruction moyen et dans le revenu moyen observés dans la population indienne inscrite après 1986.

La migration entre les collectivités dans les réserves et les collectivités hors réserve pourrait aussi mener à des changements dans la composition de la population de ces collectivités, si le déplacement des migrants varie en fonction de l'instruction, du revenu ou de l'état de santé de ces dernières. Norris et collaborateurs, 2003 et Clatworthy (1996) ont constaté, entre 1986 et 1996, un flux net de migrants passant des collectivités hors réserve aux collectivités dans les réserves, bien que l'on ait aussi observé une migration dans l'autre sens. Même s'il n'existe pas de données fiables qui montrent qu'il y a une différence parmi les migrants allant des collectivités dans les réserves aux collectivités hors réserve ou inversement en fonction du niveau d'instruction, un tel facteur pourrait, dans l'avenir, mener à un exode ou à un apport de travailleurs intellectuels. De même, la migration interprovinciale des personnes à la recherche d'un emploi pourrait améliorer le bien-être des Indiens

inscrits au Canada. Bien qu'il ne semble pas exister actuellement une forte migration interprovinciale nette d'Indiens inscrits (Clatworthy, 1996), l'application future de la méthodologie utilisée pour obtenir l'IDH, à chaque province et à chaque territoire, serait une amélioration utile.

Enfin, ces indicateurs du bien-être sont des moyennes basées sur des données obtenues au niveau des particuliers qui ne représentent pas les expériences de collectivités particulières. La population indienne inscrite est divisée selon que les Indiens vivent dans les réserves ou hors réserve. Dans les diverses collectivités, la situation quant à la santé, au revenu et à l'instruction peut varier considérablement par rapport à ces moyennes. Des augmentations dans le niveau particulier moyen du résultat atteint pour ces mesures ne devraient pas nous mener à la conclusion que le bien-être des collectivités dans les réserves a nécessairement connu des améliorations semblables.

Nous pouvons avec prudence conclure qu'il y a eu amélioration du bien-être relatif des Indiens inscrits entre 1981 et 2001. Toutefois, le fait que des disparités continuent d'exister et le manque d'améliorations du revenu des hommes indiens inscrits, en particulier, sont des sujets de préoccupation. Si les changements trouvés ici sont réels et représentent des améliorations de la santé, du revenu et de l'instruction des personnes, ces améliorations ne se sont pas produites à un taux qui permettra au niveau de vie des Indiens inscrits de converger vers celui des autres Canadiens dans le proche avenir. Les disparités entre les membres des Premières nations vivant dans les collectivités des réserves et ceux qui habitent hors réserve ont diminué quelque peu, même si les écarts observés entre les hommes et les femmes laissent supposer qu'il peut exister une disparité croissante au sein de la population indienne inscrite.

Dans tout ce document, nous avons utilisé l'expression « bien-être » pour désigner le bien-être global d'une population, d'une façon qui est plus ou moins synonyme avec l'expression « développement humain » utilisée par le PNUD. Bien que l'indicateur du développement humain du PNUD soit un indicateur largement utilisé de la qualité de vie générale, il ne peut fournir un tableau complet de ce qui serait considéré généralement comme le bien-être dans la vie quotidienne des gens. L'IDH est limité à trois indicateurs socio-économiques grossiers et ne peut porter sur les dimensions subjectives ou qualitatives du bien-être. La spiritualité, les relations avec la famille, la liberté et les droits de la personne, la préservation de la culture ou d'autres aspects du bien-être ne sont pas faciles à quantifier, mais ils sont importants pour les particuliers et pour les collectivités. En dépit de ses limites, l'IDH montre qu'il existe effectivement des écarts importants entre la situation moyenne des Indiens inscrits et celle des autres Canadiens au niveau de l'espérance de vie,

du revenu et du niveau d'instruction. Même si ces éléments ne permettent pas de bien rendre compte du bien-être dans son ensemble, ils représentent des questions importantes au niveau de la recherche et des politiques.

## Bibliographie

Affaires indiennes et du Nord Canada 2003. *Données ministérielles de base - 2002*. Ottawa : AINC.

Beavon, D., et M. Cooke. 2003. « An Application of the United Nations Human Development Index to Registered Indians in Canada » in *Aboriginal Conditions*, ed. J. White, D. Beavon, and P. Maxim. Vancouver: UBC Press.

Bobet, E. 1989. « Mortalité dans la population indienne. » *Tendances sociales canadiennes*, hiver 1989.

Canadian Council on Social Development. 1996. *Measuring Well-Being: Proceedings from a Symposium on Social Indicators*. Final report. Ottawa: Canadian Council on Social Development.

Chowdhury, O. H. 1991. « Human Development Index: A Critique ». *The Bangladesh Development Studies* 19 (3): 125–127.

Clatworthy, S. J. 1996. *The Migration and Mobility Patterns of Canada's Aboriginal Population*. Report prepared for the Royal Commission on Aboriginal Peoples. Ottawa: Canada Mortgage and Housing Corporation and the Royal Commission on Aboriginal Peoples.

Clatworthy, S. J., J. Hull et N. Loughren. 1997. *Conséquences possibles de l'évolution démographique des Premières nations*. Rapport préparé par Four Directions Consulting Group pour la Direction de l'analyse et de la recherche. Ministère des affaires indiennes et du Nord canadien. Ottawa : MAINC

Cobb, C.; G. S. Goodman,; et J. C. M. Kliejunas. 2000. *Blazing Sun Overhead and Clouds on the Horizon: The Genuine Progress Report for 1999*. Oakland, C. A.: Redefining Progress. Site Web : [www.rprogress.org](http://www.rprogress.org) (disponible en anglais seulement).

Commission royale sur les peuples autochtones. 1996. *Vingt ans d'action soutenue pour le renouveau* . Vol. V du Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Ottawa : Approvisionnement et Services Canada.

Estes, R. J. 1984. *The Social Progress of Nations*. New York: Praeger.

Insight Canada Research Inc. 1996. *Perspectives Canada* 5 (1).

Kendall, J. 2001. « Circles of Disadvantage: Aboriginal Poverty and Underdevelopment in Canada. » *The American Review of Canadian Studies* 31 (1): 43–59.

Kumar, A. K. S. 1996. « UNDP's Gender-Related Development Index: A Computation for Indian States. » *Economic and Political Weekly* 31 (14): 887–895.

McGillivray, M. 1991. « The Human Development Index: Yet Another Redundant Composite Development Indicator? » *World Development* 19 (10): 1461–1468.

Mendelson, M., et K. Battle. 1999. *Aboriginal People in Canada's Labour Market*. Ottawa: The Caledon Institute of Social Policy.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. 1998. *Projections de la population indienne inscrite, 1996-2001* Ottawa :MAINC.

\_\_\_\_\_. 1995. *Faits saillants des conditions des autochtones, 1986 et 1991 : caractéristiques démographiques, sociales et économiques*. Ottawa : MAINC.

\_\_\_\_\_. 1993. *Accroissement des dépenses consacrées aux peuples autochtones*. Ottawa : Approvisionnement et Services Canada.

Morris, M. D. 1979. *Measuring the Condition of the World's Poor: The Physical Quality of Life Index*. New York: Pergamon.

Nault, F., J. Chen, M. V. George et M. J. Norris, 1993. *Projections de la population indienne inscrite, 1991–2015*. Rapport préparé par la Section des projections démographiques, Division de la démographie, Statistique Canada, pour Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa.

Noll, H. H. 1996. « The International Experience » in *Measuring Well-Being: Proceedings from a Symposium on Social Indicators*. Final report. Ottawa: Canadian Council on Social Development.

Norris, M.J., M. Cooke et S. Clatworthy. 2003. « Aboriginal Mobility and Migration Patterns and the Policy Implications » in *Aboriginal Conditions*, ed. J. White, D. Beavon, and P. Maxim. Vancouver: UBC Press.

Norris, M. J., D. Kerr, et F. Nault. 1995. *Projections de la population d'ascendance autochtone au Canada, provinces/régions et territoires, 1991-2016*, Rapport préparé par la Section des projections démographiques, Division de la démographie, Statistique Canada pour la Commission royale sur les peuples autochtones. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Commission royale sur les peuples autochtones.

Ponting, J. R. 2000. « Public Opinion and Canadian Aboriginal Issues, 1976–98: Persistence, Change, and Cohort Analysis. » *Canadian Ethnic Studies* 32 (3): 44–75.

Programme des Nations Unies pour le développement. 2000. *Rapport mondial sur le développement humain*. New York : Oxford University Press.

\_\_\_\_\_. 1997. *China Human Development Report*. New York: PNUD.

\_\_\_\_\_. 1996. *Rapport mondial sur le développement humain*. New York : Oxford University Press.

\_\_\_\_\_. 1990. *Rapport mondial sur le développement humain*. New York : Oxford University Press. <http://hdr.undp.org/reports/global/2000/en/> (disponible en anglais seulement).

Rao, V. V. B. 1991. « Human Development Report 1990: Review and Assessment. » *World Development* 19 (10): 1451–1460.

Receveur général du Canada 2003. « Détails des charges et revenus, » Volume II (partie I) des *Comptes publics du Canada*. Ottawa : Ministère des Finances.

Richards, J. 1995. « A Comment » in *Market Solutions for Native Poverty: Social Policy for the Third Solitude*, ed. H. Drost, B. L. Crowley, and R. Schwindt. Toronto: C. D. Howe Institute.

Rowe, G. et M. J. Norris, 1985. *Projections de la mortalité des Indiens inscrits, 1982-1996*. Ottawa : Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

Saith, R., and Harris-White, B. 1999. « The Gender Sensitivity of Well-Being Indicators. » *Development and Change* 30: 465–497.



Sivard, R. L. 1991. *World Military and Social Expenditures*. Washington: World Priorities Inc.

Statistique Canada. 2000. *Prix à la consommation et indices des prix*. Publication n° 62-010-XIB au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

\_\_\_\_\_. 1998. *Espérance de vie – table de mortalité abrégée, à la naissance et à 65 ans, selon le sexe, Canada, provinces, territoires et régions socio-sanitaires*. Tableau CANSIM 102-0016. Ottawa : Statistique Canada.

\_\_\_\_\_. 1995. *Tables de mortalité, Canada et provinces, 1990–1992*. Publication n° 84-537 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

\_\_\_\_\_. 1990. *Tables de mortalité, Canada et provinces, 1985–1987*. Rapport sur la santé - Supplément n° 13. Ottawa : Statistique Canada.

\_\_\_\_\_. 1984. *Tables de mortalité, Canada et provinces, 1980–1982*. Publication n° 84-532 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Verma, R.; Michalowski, M.; and Gauvin, R. P. 2003. *Abridged Life Tables for Registered Indians in Canada, 1976-80 to 1996-2000*. Paper presented at the annual meeting of the Population Association of America, May 1-3, Minneapolis.